



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Longvic - Chemin de la Noue - Acquisition sur la CCI

Il est rappelé que par délibération du 27 mars 2025, la Métropole a décidé d'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Or Dijon Métropole (CCI) une participation financière de 100 000 € TTC nécessaire à l'aménagement du chemin de la Noue à Longvic et d'approuver les termes de la convention nécessaire à la réalisation des travaux et à terme aux modalités de cession de cette voie à la métropole.

Les travaux étant achevés, conformément à l'article 3.6 de la convention du 03 juin 2025, la CCI propose l'acquisition de cette voie à la métropole, moyennant l'euro symbolique. Cette emprise est cadastrée section BB n°125 et représente une superficie de 5 740 m².

Il est proposé d'acquérir cette voie, moyennant le montant symbolique d'un euro et dire que celle-ci intégrera le domaine public métropolitain dès son acquisition effective.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'acquérir** sur la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Or Dijon Métropole, 2 avenue de Marbotte – 21000 Dijon, le chemin la Noue à Longvic, cadastré section BB n°125, d'une superficie de 5 740 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié, moyennant le montant symbolique d'un euro ;
- **de dire** que cette emprise intégrera le domaine public métropolitain dès son acquisition effective ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	